

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : MARCHE ALIMENTATION POUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE DE 2025 ET 2026

LOT 4 : CHARCUTERIE

AVENANT 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 11 décembre 2024 notifiant à l'entreprise SIRF le lot 4 « Charcuterie » pour un montant maximum de 34 000 € H.T. et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'avenant correspondant.

DECIDE

Article 1 :

L'Avenant a pour objet : de rajouter des produits au BPU

Article 2 :

Un avenant 1 est nécessaire du fait de :

- Ajout de produits supplémentaires sur le lot 4 : Charcuterie

350	JAMBON SEC PAYS SUP S/OS e5.5K	Frais	10,13	KG
763	DEMI JAMBON VENDEE IGP 2.5/3K	Frais	11,57	KG
3816	JAMBON BAYONNE S/OS 9M IGP e5.6	Frais	15,72	KG
2215	JAMBON SERRANO 12M STG e6KG	Frais	11,97	KG
315	JAMBON SUPERIEUR DD OVALE e7KG	Frais	6,88	KG
303	JAMBON STANDARD DD RECTANG e5KG	Frais	5,55	KG
2271	PATE CROUTE RICHELIEU e90GX20	Frais	7,25	KG
5246	TERRINE CANARD PINEAU 1.8KG	Frais	10.00	KG

Article 3 :

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière, il s'agit uniquement d'un ajout de produits alimentaires.

Article 4 :

Monsieur le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant n°1, et ces prix pourront être utilisés au budget 2025.

Le 25 juin 2025

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : MARCHE ALIMENTATION POUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE DE 2025 ET 2026

LOT 5 : PRODUITS SURGELES

AVENANT 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 11 décembre 2024 notifiant à l'entreprise SIRF le lot 5 « Produits Surgelés » pour un montant maximum de 98 000 € H.T. et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'avenant correspondant.

DECIDE

Article 1 :

L'Avenant a pour objet : de rajouter des produits au BPU

Article 2 :

Un avenant 1 est nécessaire du fait de :

- Ajout de produits supplémentaires sur le lot 5 : Produits Surgelés

2763	FOND PIZZA TOMATE GASTRO 830G	Surg	2,70	PC
3293	LAMELLE CALMAR GEANT(GIGAS)1KG	Surg	7,40	KG
1208	ESCAL.DINDE VIENN.CUITE 125G Q	Surg	6,51	KG
5382	POMME QUARTIER A/PEAU NAT.2.5K	Surg	1,74	KG
7305	CUBE POTIRON 2.5KG UE	Surg	1,56	KG
574	TARTE POIRE BOURD. AMANDE 970G	Surg	7,74	PC

Article 3 :

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière, il s'agit uniquement d'un ajout de produits alimentaires.

Article 4 :

Monsieur le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant n°1, et ces prix pourront être utilisés au budget 2025.

Le 25 juin 2025

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE
Charente**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE****OBJET : MARCHÉ ALIMENTATION POUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE DE 2025 ET 2026****LOT 6 : EPICERIE****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 11 décembre 2024 notifiant à l'entreprise PRO A PRO le lot 6 « Epicerie » pour un montant maximum de 64 000 € H.T. et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'avenant correspondant.

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : de rajouter des produits au BPU

Article 2 :

Un avenant 1 est nécessaire du fait de :

- Ajout de produits supplémentaires sur le lot 6 : Epicerie

RÉFÉRENCES PRO à PRO PROPOSÉES		PU HT
23406	BRIC Lait de noix de coco UHT 1L Thai Kitchen	3,405 €
162199	BTL Sauce soja sucrée 1L Golden Turtle Chef	6,231 €
33039	FLAP Cannelle moulue 390g Ducros	6,605 €
150110	FLC Paprika fumé 230g Ducros	5,167 €
16457	5/1 Garniture pour taboulé Les Jardins d'Adrien	6,504 €
01733	5/1 Haricots verts extra-fins Les Jardins d'Adrien	5,259 €
105947	PLT Lasagnes 7 légumes 2,3K Soulié	18,320 €
05410	PLT Lasagne bolognese VBF 2,4K Soulié	22,885 €
110434	PLT Lasagnes saumon légumes 2,3K Soulié	32,858 €
03298	BQT Emincé poulet ind/riz 300g MO D'aucy	2,554 €
19829	BQT Plt basq/riz pimen.FTS 285g MO Soulié	3,200 €
154735	BQT Blanquette veau et riz 300g MO D'aucy	2,859 €
03292	BQT Flt saumon oseil.tagli.300g MO D'aucy	3,606 €

AR Prefecture016-211601547-20250630-DML0T6-AR
Reçu le 03/07/2025

31164	4/4 Bisque de homard concentrée Liebig	5,531 €
101025	4/4 Sardines à la tomate Saint Elme	4,773 €
101034	3/1 Filets de maquereaux tomate Saint Elme	19,523 €
06933	3/1 Flts maquereaux à l'escabèche Kériti	19,523 €
101035	3/1 Filets de maquereaux moutarde Saint Elme	19,523 €
73014	SCH Abricots secs 1K 0	5,321 €
11407	SCH Pruneau dénoyaut.ind.small 1K Maitre Prunille	6,543 €
107203	BTL Arôme d'amandes amères 50cl Maribou	4,452 €
165944	TUBO Gousse van.Bourbon 14/16cm 75g Sébalcé	14,420 €
33709	BID Cognac salé poivré 40° 2L Bredon	22,297 €
112067	PQT Mon cake marbré au cacao 500g Ker Cadelac	2,345 €
11311	SAC Lentille corail rouge 2,5K Vivien Paille	5,083 €
161705	SCH Pommes HVE cubes s/alu 3K Apifruit	14,183 €
52743	BMB Agent démoulage Ouragan 500ml Ancel	3,317 €
51921	BTE Levure chimiq.baking powder 1K Ancel	5,945 €
159393	CRT Pur.pom.bio s/suc.aj.go.85gx24 Andros	9,179 €

Article 3 :

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière, il s'agit uniquement d'un ajout de produits alimentaires.

Article 4 :

Monsieur le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant n°1, et ces prix pourront être utilisés au budget 2025.

Le 30 juin 2025

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**LE MAIRE DE GOND-PONTOUVRE****PASS ACCESSION 2025-2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020-4-20 en date du 02 Juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Janvier 2016 relative au dispositif Pass Accession 2016-2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2017 modifiant les modalités de versement de l'aide Pass Accession,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2020 renouvelant le dispositif Pass Accession suite au renouvellement du Conseil Municipal,

,

D É C I D E

Article 1 : Est approuvée l'attribution d'une subvention pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 : Cette subvention sera attribuée au bénéficiaire listé dans l'annexe jointe pour un montant de 4000 € par dossier. Elle est versée à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti spéculative.

Cette copie a été envoyée à la mairie le 10/07/25.

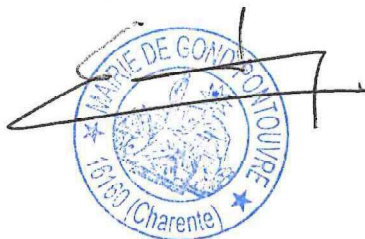
Article 3 : Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 2 sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget pour l'année 2025

Article 5 : M. le trésorier de la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes est chargé du présent versement suite au mandatement par la commune de la somme correspondante et au vu des pièces Demandées dans la délibération 2017/8/2 du 22 novembre 2017.

L'aide devra être remboursée en cas de non respect de la clause sociale explicitée dans l'acte notarié.

Pour extrait conforme
GOND-PONTOUVRE, le 10 Juillet 2025
Le Maire, Gérard DEZIER



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

016-211601547-20250710-DMPASSACCESSION-AR
Reçu le 17/07/2025

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

**CARTOUCHE BUDGETAIRE
DECISION 2025-2**

ANNEXE 1 / PUBLIEE

N° de dossier du Propriétaire	Montant de la participation de GOND-PONTOUVRE
2025 - 02	4 000 €
TOTAL	4 000 €

Pour extrait conforme, GOND-PONTOUVRE le ,
Le 10/07/2025
Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE**Charente****EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 2 - GROS OEUVRE****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise KORMORNICZAC le lot 2 « Gros Oeuvre » pour un montant de 151 326.41 € HT (181 591.69 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu l'avenant 1 ayant fait l'objet d'une décision du Maire le 15 Janvier 2025 ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise KORMORNICZAC un avenant 2 au lot 2 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Plus-value : travaux de ragréage sur poutres de l'extension maternelle : 866.77 €

-Plus-value : travaux de rehaussement de plancher existant dans espace de liaison direction/reprographie

Dans GS élémentaire - maternelle : 2 367.00 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **3 233.77 € HT (3 880.52 € TTC)****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 2 est de : 151 326.41 € (181 591.69 € TTC)

Le montant HT du marché avec avenant 1 / lot 2 est de : 155 674.39 € (186 809.27 € TTC)

Le montant HT du marché avec avenant 2 / lot 2 est de : 158 908.16 € (190 689.79 € TTC)Impact en plus-value de l'avenant 2 sur le lot 2 par rapport au marché initial : **+ 2.14 %****Impact en plus-value des avenants 1 et 2 par rapport au marché initial : + 5.01 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 2 avec la société KORMORNICZAC tel qu'explicité ci-dessus.

Le 23/07/2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE**Charente****EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 12 - ELECTRICITE - Courants forts et faibles****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise BRUNET le lot 12 « ELECTRICITE » pour un montant de 59 510 € HT (71 412 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 lui permettant de signer l'avenant 1 avec l'entreprise BRUNET (plus-value de 19 152 € HT) ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise BRUNET un avenant 2 au lot 12 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Rajout de 2 luminaires salle restaurant scolaire : 112 €

-Suite à déplacement alimentation par ENEDIS, liaison TGBT et disjoncteur EDF : 972 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **1 084 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 12 est de : 59 510 € (71 412 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 12 est de : 78 662 € (94 394.40 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 12 est de : 79 746 € (95 695.20 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 2 sur le lot 12 : + **1.82 %****Impact des deux avenants par rapport à l'avenant initial : + 34 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 2 avec la société BRUNET tel qu'explicité ci-dessus.

Le 23 Juillet 2025

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE
Charente**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 14 - EQUIPEMENT CUISINE ET CHAMBRES FROIDES****AVENANT 3**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 23 avril 2024 notifiant à l'entreprise BENARD le lot 14 « EQUIPEMENT CUISINE ET CHAMBRES FROIDES » pour un montant de 65 118 € HT (78 141.60 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 25 Juin 2024 consistant en un avenant N° 1 faisant évoluer le marché à 68 212 € HT (81 854.40 € TTC) soit une augmentation de 4.75 %.

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 consistant en un avenant N°2 faisant évoluer le marché à 74 829 € HT (89 794.80 € TTC) soit une augmentation de 9.7 %.

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise BENARD un avenant 3 au lot 14 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Matériel supplémentaire changé pour vétusté après remontage existant : 310.00 € HT

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **310 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 14 est de : 65 118 € (78 141.60 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 14 est de : 68 212 € (81 854.40 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 14 est de : 74 829 € (89 794.80 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 3 / lot 14 est de : 75 139 € (90 166.80 € TTC)Impact en plus-value de l'avenant 3 sur le lot 14 : **+ 0.48 %****Impact en plus-value des 3 avenants par rapport au marché initial : 15.39 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 3 avec la société BENARD tel qu'explicité ci-dessus.

Le 22 Juillet 2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 9 - MENUISERIES BOIS INTERIEURES - MOBILIER****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 08 avril 2024 notifiant à l'entreprise ATELIER DU BOIS le lot 9 « MENUISERIES BOIS EXTERIEUR » pour un montant de 91 347.25 € HT (109 616.70 € TTC) et autorisant Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise concernée l'acte d'engagement correspondant ,

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise ATELIER DU BOIS un avenant 1 au lot 9,

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet les plus ou moins-values suivantes :

-Suppression du bloc porte pare-flamme, finition prépeint, 930 x 2040 mm	- 478.00 € HT
-Suppression du bloc porte coupe-feu, finition prépeint, 930 x 2040 mm	- 569.00 € HT
-Suppression du bloc porte coupe-feu, finition prépeint, 930 x 2040 mm	- 569.00 € HT
-Plinthes droites 10 x 100 mm	- 924.30 € HT
-Tablette bois – largeur 30 cm avec retombée de 5 cm	- 871.35 € HT
-Fourniture et pose de portes intérieures en lieu et place des portes existantes Endommagées suite aux désordres des eaux de pluie, finition des portes stratifié, Porte 730 x 2040, ajustement des portes sur place	+ 3825.00 € HT
- Fourniture et pose de portes intérieures en lieu et place des portes existantes Endommagées suite aux désordres des eaux de pluie, finition des portes stratifié, Porte 930 x 2040, ajustement des portes sur place	+ 433.00 € HT
-Fourniture et pose de baguette le long des menuiseries aluminium suivant le besoin	+1 150.00 € HT

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **1 996.35 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / LOT 9 est de : 91 347.25 € (109 616.70 € TTC)

Le montant HT du marché avec l'avenant 1 / LOT 9 est de : 93 343.60 € (112 012.32 €)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le LOT 9 : **+ 2.19 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'Avenant 1 avec la société ATELIER DU BOIS tel qu'explicité ci-dessus .

Le 23/07/25

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 13 - PLOMBERIE - Chauffage/Ventilation/Plomberie****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise SNEE le lot 13 « PLOMBERIE » pour un montant de
394 674.29 € HT (473 609.15 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 consistant en un avenant 1 faisant évoluer le marché à 394 716.58 € HT
(473 659.89 € TTC) soit une augmentation de 0.01% ,

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise SNEE un avenant 2 au lot 13 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet les plus ou moins-values suivantes :

-Lavabo local personnel :

619.58 € HT

-Chauffe eau : fourniture et pose de cumulus électrique en remplacement STYX gaz HS

Suite dégât des eaux désamiantage :

962.24 € HT

-Fourniture et pose de deux lave-mains / demande service Pôle SJS

2 134.20 € HT

-Remplacement de 3 radiateurs maternelles aux normes petite enfance pour extension maternelle

1 170.00 € HT

-VMC local poubelle devenu rangement prolongé pour extraction vapeur local plonge

690.00 € HT

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **5 576.02 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 13 est de : 394 674.29 € (71 412 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 1 / lot 13 est de : 394 716.58 € (473 659.89 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 2 / lot 13 est de : 400 292.60 € HT (480 351.12 € TTC)Impact en plus-value de l'avenant 2 sur le lot 13 : **+ 1.41 %****Impact en plus-value des avenants 1 et 2 sur le lot 13 : 1.42 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant
2 avec la société SNEE tel qu'explicité ci-dessus.

Le

24/07/25



Le Maire, Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE
Charente**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

OBJET : EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES DE LA CUISINE CENTRALE**LOT UNIQUE : EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES - AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Considérant la nécessité de mettre en place un marché « Equipements frigorifiques de la Cuisine Centrale » en 1 seul lot :

- **Considérant un Lot unique = Equipements frigorifiques**-Vu la décision du Maire en date du 14 mai 2025 notifiant le marché à l'entreprise CUISSON ET REFRIGERATION pour un
montant de 51 489.96 € HT (61 787.95 € TTC) ;

-Considérant la nécessité d'ajouter un avenant 1 au marché précité pour ajout de plus-values ;

DECIDE**Article 1 :**

D'ajouter les plus-values suivantes au marché :

-Plus-value travaux de modification de l'alimentation de la chambre froide : 567.11 € HT

-Plus-value réparation de fuite d'eau sur le bouclage sanitaire : 585.07 €

Total de la plus-value réalisée : **1 152.18 € soit + 2.24 %****Article 2 :**

Montant du marché initial HT : 51 489.96 € (61 787.95 € TTC)

Montant de l'avenant 1 HT : 1 152.18 € (1 382.62 €)

Nouveau montant du marché HT avec avenant 1 compris : **52 642.14 € (63 170.57 € TTC)****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 1 avec la société CUISSON ET REFRIGERATION.

Le 29 Juillet 2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE
Charente**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE****OBJET : Attribution du marché de transport des enfants de la commune vers Nautilus pour 2025/2026 dans le cadre des séances de piscine**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/20 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le nouveau code des marchés publics et notamment les articles R 2123-4 à 8,

-Considérant la nécessité de mettre en place un marché de transport des enfants de la commune vers la piscine de Nautilus dans le cadre des 9 séances de piscine annuelles en primaire (Périodes A, B et C du 08 septembre 2025 au 16 Juin 2026) . Le marché comprend la prise en charge des enfants et accompagnateurs à l'école pour aller à Nautilus et retour aux horaires convenus avec les enseignants concernés.

DECIDE**Article 1 :**

Suite à la sollicitation de 3 entreprises de transport (Angoulême- Mansle et Gond-Pontouvre) par courrier le 17 Juin 2025 avec comme date de remise des offres le vendredi 1er aout 2025 :

- 3 entreprises ont répondu dans les délais

Entreprises ayant remis une offre dans le délai imparti :

- CITRAM / Offre remise le 22 Juillet 2025 (mail)
- DE MAILLARD / Offre remise le 17 Juillet 2025 (Mail)
- L'entreprise THORIN a envoyé un mail de désistement le 29 Juillet 2025

Entreprise ayant remis une offre hors délai : Aucune

Article 2 :

Après analyse et contrôle des offres et compte tenu du critère UNIQUE de sélection (prix) l'entreprise TRANSDEV CITRAM CHARENTE est la moins chère.

En conséquence l'entreprise TRANSDEV CITRAM CHARENTE est retenue pour un montant de 7128 € TTC sur la base de 72 voyages au total toutes classes confondues.

Article 3 :

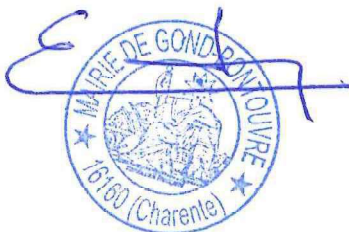
La dépense est prévue au chapitre 011 art 6247 aux budgets 2025 et 2026 en section de fonctionnement/dépenses.

Article 4 :

Monsieur le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature du marché avec l'entreprise

Le 4 Août 2025

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE**Charente****EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE****OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 1 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS / ESPACES VERTS****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise EIFFAGE le lot 1 « VRD » pour un montant de 158 776 € HT (190 531.20 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant,

-Vu la décision du Maire en date du 3 février 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant 1 avec la société EIFFAGE consistant en l'ajout de plus-values pour 25 583.18 € HT ramenant le marché au prix de **184 359.18 € HT** soit 221 231.02 € TTC,

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise EIFFAGE un avenant 2 pour ajout de plus et moins-values comme suit :

DECIDE**Article 1 :**L'avenant 2 a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Plus-value concernant le raccordement du projet à la voirie existante côté Route de Paris : Terrassement, sciage enrobé, mise en place de bordures P1, enrobé en raccord de chaussée	1 816.86 € HT
-Plus-value : modification d'un vantail cheminement vers restaurant à la demande du Service scolaire	580.00 € HT
-Plus-value concernant les plantations d'arbres de la cour élémentaire : sciage enrobé, fosse De plantation supplémentaire, encadrements bois des fosses, plantation de 4 arbres	7 615.58 € HT
-Plus-value : modification agrandissement espaces verts cour élémentaire	3 999.38 € HT
-Plus-value : raccord finitions extérieures de l'agrandissement EV	793.50 € HT
-Plus-value : détournement piste cyclable	237.20 € HT
-Moins-value : modification ilot EV jouxtant l'extension EV et conservation des enrobés Existants	- 4 868.00 € HT

Le montant total du devis de plus et moins-values de l'avenant 2 est de : **10 174.52 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 1 avenant 1 par rapport au marché initial : 184 359.18 € HT (221 231.02 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 1 est de : 10 174.52 € HT (12 209.42 € TTC)

Nouveau montant du marché lot 1 : **194 533.70 € HT (233 440.44 € TTC)**

Impact de la plus-value de l'avenant 2 par rapport au marché initial : 6.41 %

Impact des avenants 1 et 2 par rapport au marché initial : **22.52 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature du marché avec la société désignée à l'article 2 ci-dessus pour le montant mentionné au même article (montant de base uniquement).

Le 05/08/25

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 11 - PEINTURE****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise LARPE le lot 11 « PEINTURE » pour un montant de **29 758.80 € HT** (35 710.56 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise LARPE un avenant 1 au lot 11 ;

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 consistant par Avenant 1 en l'ajout de plus-values de 2 226.61 € HT (2 671.93 € € TTC) amenant le prix du marché à 31 985.41 € HT (38 382.49 € TTC),

-Considérant la nécessité de passer avec l'entreprise LARPE un Avenant 2 consistant en l'ajout de plus ou moins-values,

DECIDE**Article 1 :****L'Avenant a pour objet :** les plus ou moins-values suivantes :

-Suppression peinture intérieure sur placo perforé :	- 1 134.00 €
-Peinture sur façade enduite extérieure préau élémentaire après coulure tannins bois :	497.33 €
-Peinture extérieure en sous face de l'extension de la maternelle :	1 752.33 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **1 115.65 € HT****Article 2 :**

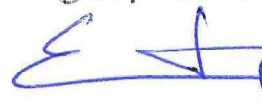
Le montant initial HT du marché / lot 11 avenant 1 est de : 31 985.41 € (38 382.49 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 11 est de : 1 115.65 € (devis)

TOTAL HT 33 101.06 € (39 721.27 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 2 sur le lot 11 : **+ 3.75 %**Impact des avenants 1 et 2 par rapport au marché initial : **+ 11.23 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 2 avec la société LARPE tel qu'explicité ci-dessus.

Le 11/08/25



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise MARTAUD le lot 10 « Revêtements de sols » pour un
montant de **72 471 € HT** (86 965.20 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise MARTAUD un avenant 1 au lot 10 ;

-Vu la décision du Maire en date du 3 février 2025 consistant par Avenant 1 en l'ajout de plus-value d'un montant de 6 439.65 €
HT (7 727.58 €) faisant passer le marché à **78 910.65 € HT** (94 692.78 € TTC),

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise MARTAUD un avenant 2 au lot 10 ,

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Isolant sol TMS +chape ciment : 794.40 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **794.40 € HT****Article 2 :**

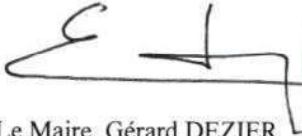
Le montant initial HT avec avenant 1 du marché / lot 2 est de : 78 910.65 € (94 692.78 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 2 est de : 794.40 € (953.28 € TTC)

TOTAL HT 79 705.05 € (95 646.06 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 2 sur le lot 2 par rapport au marché initial : + **1.10 %**Impact en plus-value des avenants 1& 2 sur le lot 2 par rapport au marché initial : + **9.98 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant
2 avec la société MARTAUD tel qu'explicité ci-dessus.

Le 27/08/2025


Le Maire, Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET :
MAINTENANCE DE LA SECURITE INCENDIE
ET
CONTROLES PERIODIQUE

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 02/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Considérant la nécessité pour la commune de Gond-Pontouvre de passer un marché pour la maintenance de la sécurité incendie et les contrôles périodiques pour 2025/2026/2027

DECIDE

Article 1 : Une consultation a été lancée le 5 juin 2025. La date limite de remise des offres a été fixée au 20 juin 2025 18 heures, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- 2 entreprises ont déposés leur meilleure offre.

CHRONOFEU pour un montant de **3 090.00 €** par an

DESAUTEL pour un montant de **3 084.06 €** par an

Article 2 : Au vu des réponses, il apparaît que l'entreprise retenue est la société « CHRONOFEU »

Le coût d'achat des extincteurs est inférieur à la concurrence

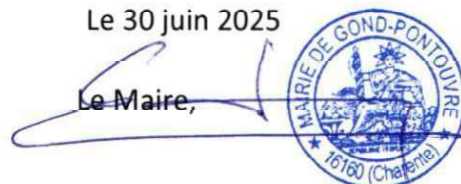
Le coût de la maintenance préventive et curative est similaire à la concurrence.

Article 3 : La dépense est prévue sur les exercices 2025/2026-2027.

Article 4 : Monsieur Le Maire accomplira les formalités que nécessitent cette opération et en particulier la signature du contrat avec l'entreprise

Le 30 juin 2025

Le Maire,



Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 8 - PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION - PLAFONDS****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 16 avril 2024 notifiant à l'entreprise PJC le lot 8 « Plaques de plâtre – isolation – plafonds » du marché de travaux au Groupe Scolaire du Pontouvre pour un montant de **261 812.65 € HT** (314 175.18 € TTC) ,

-Vu la nécessité de passer un avenant 1 avec l'entreprise PJC sur le lot 8,

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant 1 a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Moins-value maternelle et élémentaire :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Dépose de plafonds suspendus en plaques de plâtre compris isolation | - 2 142 € |
| 2. Plafond en dalles 600 X 600 | - 14 925.96 € |
| 3. Membrane d'étanchéité à l'air | - 1 045.27 € |
| 4. Plafond avec parement BA 13 haute résistance humidité | - 2 472.48 € |
| 5. Plafonds extérieurs en mailles métalliques | - 3 209.01 € |

-Moins-values en restaurant scolaire :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Complexe isolant de 115 mm R=3 en sous face du plancher existant | - 19 776.67 € |
|---|---------------|

-Plus-value maternelle et élémentaire :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Réalisations de jouées en M100 | 1 765.79 € |
| 2. Faux plafond 600*600 FOCUS A 0.3.4.1.1 | 6 019.59 € |
| 3. Isolation faux plafond laine de bois type pavaflex 120 mm 0.3.1.1 GS | 10 762.63 € |
| 4. Forfait échafaudage | 230.00 € |
| 5. Forfait complexité faux plafond due arbalétrier | 350.00 € |
| 6. Forfait échafaudage | 230.00 € |
| 7. Forfait complexité faux plafond due arbalétrier | 350.00 € |
| 8. Démolition doublage existant | 562.50 € |
| 9. Fourniture et pose de doublage Placostil | 333.00 € |
| 10. Complexité pour doublage Placostil | 1 267.00 € |
| 11. Sas personnel : fourniture et pose de BA13 y compris joints | 240.70 € |
| 12. Sas personnel : fourniture et pose encoffrement Placostil | 69.00 € |
| 13. Fourniture et pose doublage dessous fenêtres sanitaires école primaire et joints | 86.95 € |
| 14. Evacuation des gravats | 444.80 € |
| 15. Nettoyage chantier | 150.00 € |
| 16. Fourniture et pose de doublage Placostil f530 | 1 240.00 € |
| 17. Fourniture et pose de coffre coupe-feu dans le plafond | 1 450.00 € |
| 18. Réalisation d'un coffrage en forme de jouée dans le plafond | 1 770.00 € |
| 19. Fourniture et pose de trappe de visite 600 x 600 | 700.00 € |
| 20. Fourniture et pose de trappe de visite 500 x 500 | 165.00 € |
| 21. Réalisation de bandes sur coffrage y compris bandes de renfort métallique | 540.00 € |

AR Prefecture

016-211601547-20250908-GSPONTLOT8AV1-AR
Reçu le 08/09/2025

Total des plus ou moins-values de l'avenant 1 du lot 8 : - 14 844.43 € HT (- 17 813. 32€ TTC)

Article 2 :

Le montant initial du marché HT est de :	261 812.65 € (314 175.18 € TTC)
Montant de la moins-value de l'avenant 1 est de :	- 14 844.43 € (-17 813.32 € TTC)
Nouveau montant du marché avec avenant 1 :	246 968.22 € (296 361.86 € TTC)

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 1 avec la société PJC.

Le 5 septembre 2025.



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL**LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;

-Vu la notification du lot 6 « Menuiseries extérieures - Serrurerie » à l'entreprise MONTBOYER METAL pour un montant de 467 400 € HT (560 880 € TTC) (montant de base + Pse1 + Pse2) le 12 mai 2025 ;

-Vu la nécessité de passer un avenant 1 pour ajout de prestation avec la société MONTBOYER METAL , comme suit :

DECIDE**Article 1 :** l'Avenant 1 au lot 6 a pour objet l'ajout de prestation en plus-value :

- Fermeture du chantier en panneau OSB contre intempéries et intrusions (devis 014344) : + 6 115 € HT

Article 2 :

Montant initial HT du marché : 467 400 € HT (560 880 € TTC)

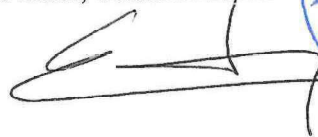
Montant de l'avenant 1 : 6 115 € HT (7 338 € TTC)

Montant du marché avec avenant 1 : 473 515 € HT (568 218 € TTC)

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 1 avec la société MONTBOYER METAL .

Le 11/09/2025

Le Maire, Gérard DEZIER



**LISTE DES LETTRES DE COMMANDE ET ORDRES DE SERVICE DU 23/06/2025 AU 15/09/2025
SUPERIEUR A 300 €**

Référence	Tiers	Objet	Date	Montant
103002215	SERMAT	LOCATION WC AUTONOME 1 PMR POUR TPC BON 2215	23/06/2025	889,20
103002218	MON JARDIN E	DIVERS TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ELAGAGE ILE DE FOULPOUGNE BC 2218	24/06/2025	3 264,00
103002221	SDEG 16	DOSSIER 2025AE0194EP RTE DE VARS / RICHELIEU/BOURGUETS	23/06/2025	3 012,31
103002223	SARP SUD OUE	NETTOYAGE BAC DEGRAISSEURS BON 2223	25/06/2025	1 300,00
103002225	CACC PROLIAN	EPI PROTECTIONS AUDITIVES MOULEES + CASQUE ST BON 2225	25/06/2025	1 558,96
103002230	CACC PROLIAN	EPI POUR STAGIAIRES ST ET REMISE EN STOCK BC 2230	25/06/2025	1 297,62
103002234	CFA CCI CHARENT	FORMATION POUR CT APPRENTISSAGE COMM BOUHEHORT ELORA	27/06/2025	2 534,00
103002236	PREFA 2000 B	BETON POUR AIRE DE PIQUE-NIQUE CHALONNE BC 2236	30/06/2025	467,43
103002237	CDC CONSEIL	MISSION AMO SUIVI ENERGETIQUE BC 2237	30/06/2025	1 140,00
103002238	PRESSING VICTOR	NETTOYAGE DES COUETTES ET COUVERTURES ECOLES BON 2237	30/06/2025	777,73
103002239	ALL OFFICE	AGENDA 2026 BON 2239	01/07/2025	448,38
103002241	GRAITEC FRANCE	ABONNEMENT AUTOCAD 2025 POUR SERVICE VOIRIE BC 2241	01/07/2025	702,00
103002243	CLIMEFROID	COMPRESSEUR TRI + VANNES GROUPE CF NEGATIVE CUISINE CENTRALE	01/07/2025	2 400,00
103002244	ASSOCIATION SON	CONCERT DU 13/07/2025 SOIRS BLEUS BC 2244	02/07/2025	1 035,00
103002247	ESPACE TARDY	PIECES POUR REPARATION TONDEUSE KUBOTA BON 2247	03/07/2025	522,38
103002248	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS PONTOUVRE BC 2248	03/07/2025	676,63
103002249	SIGNALISATIO	MARQUAGE VOIRIE RTE DE PARIS DEVANT SALLE DE MUSCULATION	03/07/2025	516,00
103002250	CEASIR	COMPLEMENT LOGICIEL TOPAZE SAUVEGARDE DES DONNEES	04/07/2025	360,00
103002253	SIGNALISATIO	TRAVAUX DE MARQUAGE RTE DE PARIS BC 2253	04/07/2025	1 531,20
103002256	DOC UP	2 LOTS DE 2 CARTOURCHES POUR MACHINE AFFRANCHIR BON 2256	07/07/2025	588,00
103002259	CACC PROLIAN	PIECES POUR CLOTURE ABRI POUBELLES BERGES PONTOUVRE BC 2259	07/07/2025	579,05
103002261	FPT FORMATIONS	FORMATION PILOTER LA MASSE SALARIALE 25 SEPT MP DEJOIE BON 2261	07/07/2025	440,00
103002262	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL BC 2262	07/07/2025	501,73
103002267	HYDROFABRIC	REMPLACEMENT BATTERIES POUR AUTO LAVEUSE MAIRIE BON 2267	09/07/2025	995,40
103002268	LIBAUD AGENC	STOCK Fournitures de voirie services techniques BC 2268	09/07/2025	916,74
103002270	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR MATERNELLE GS TREUIL BC 2270	09/07/2025	454,86
103002272	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE RINALDI BC 2272	09/07/2025	458,25
103002273	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE JARRY BC 2273	09/07/2025	454,57
103002274	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE BERNARD BC 2274	09/07/2025	389,82
103002275	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE DELVOLVE BC 2275	09/07/2025	413,29
103002276	SCOL ART REX	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL MATERNELLE BC 2276	10/07/2025	358,70
103002277	VERTU42	REPARATION TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE ESPACES VERTS BON 2277	10/07/2025	396,64
103002278	SIGNALISATIO	MATERIEL DE SIGNALISATION MATS POUR PANNEAU BON 2278	10/07/2025	672,00
103002279	ALL OFFICE	FOURNITURES DE BUREAU POUR MAIRIE BON 2279	10/07/2025	365,20
103002281	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE ROUSSEAU BC 2281	11/07/2025	380,69
103002282	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE DUPUIS BC 2282	11/07/2025	333,42
103002283	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE AMARA BC 2283	11/07/2025	499,93
103002284	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE BOSSANT BC 2284	11/07/2025	525,92
103002285	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL CLASSE VERRIERE BC 2285	11/07/2025	487,17

**LISTE DES LETTRES DE COMMANDE ET ORDRES DE SERVICE DU 23/06/2025 AU 15/09/2025
SUPERIEUR A 300 €**

Référence	Tiers	Objet	Date	Montant
103002286	SADEL	FOURNITURES SCOLAIRES POUR GS TREUIL BC 2286	11/07/2025	1 072,13
103002288	SDEG 16	ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	15/07/2025	15 856,81
103002289	CHOUTEAU	REPARATION PNEUS VEHICULE POLICE BC 2289	15/07/2025	401,17
103002299	SCOTPA	TVX VOIRIE RUE DES SABLONS CREATION PASSAGE BATEAU	15/07/2025	2 532,00
103002300	SCOTPA	TVX VOIRIE RTE DES FOURS A CHAUX / CREATION PASSAGE BATEAU	15/07/2025	2 280,60
103002302	FRANCE DAE SAS	13 BATTERIES POUR DEFIBRILLATEURS	18/07/2025	2 574,00
103002307	ELG SOLUTIONS D	FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BS INITIAL POUR 4 AGENTS BC 2307	24/07/2025	580,00
103002308	REXEL FRANCE	DALLES LED POUR SALLE DE JEUX GS GOND SUITE PANNE BC 2308	25/07/2025	655,12
103002315	ESPACE TARDY	FILS ET CHAINES DEBROUSSAILLEUSES ESPACES VERTS BC 2315	28/07/2025	792,41
103002316	ATD 16	PRESTATION INSTALLATION RESEAU PRESSE TPC SALLE TENNIS DE TABLE BC 2316	28/07/2025	480,00
103002321	CHRONOFEU FO	PLANS POUR SIGNALETIQUE SECURITE GS PONTOUVRE	29/07/2025	1 076,39
103002322	CHRONOFEU FO	EXTINCTEURS POUR GS PONTOUVRE	29/07/2025	396,74
103002327	ASSO CRAZY R	CONCERT SOIRS BLEUS 20/08/2025 BC 2327	01/08/2025	1 100,00
103002333	MATERIELS AGRIC	REPARATION PROVISoire TRACTEUR LOVOL SUITE PANNE BC 2333	11/08/2025	884,00
103002335	CACC PROLIAN	EPI REMISE EN STOCK + NOUVEL AGENT OLIVIER MOTARD BC 2335	11/08/2025	686,33
103002336	PREFA 2000 B	BLOCS BETON PREFABRIQUE ANTI VEHICULES VOIRIE BC 2336	11/08/2025	480,00
103002337	VMAX CONSEILS	BOITIER ALARME SMS POUR CHAMBRES FROIDES C CENTRALE BON 2337	12/08/2025	516,00
103002341	SIRF	SURGELES POUR TPC BON 2341	13/08/2025	390,34
103002344	PRO A PRO DI	EPICERIE POUR TPC BON 2344	13/08/2025	524,11
103002346	ALL OFFICE	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE ET AGENDA BON 2346	13/08/2025	438,08
103002349	GRAIN DE VIE GR	72 PLAQUES POUR COLUMBARIUMS COMMUNAUX	13/08/2025	1 209,60
103002350	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES GS PONTOUVRE BON 2350	18/08/2025	382,53
103002353	GK PROFESSIONAL	VETEMENTS DE TRAIL POUR POLICE MUNICIPALE SUITE RETOUR BON 2353	18/08/2025	426,58
103002355	COSMOPOLITE	FOURNITURES DE BUREAU GS PONTOUVRE BON 2355	20/08/2025	348,53
103002364	BURO PRO SCO	FOURNITURES SCOLAIRES GS PONTOUVRE BON 2364	27/08/2025	705,13
103002371	ELUES LOCALE	FORMATION JOURNEES FEMMES ELUES POUR MME MERIC BON 2371	02/09/2025	590,00
103002372	CACC PROLIAN	VETEMENTS DE TRAVAIL POUR RACHEL EMPLOI ESPACES VERTS BON 2372	02/09/2025	445,30
103002383	UNIKALO	PEINTURE POUR ECOLE PONTOUVRE BIBLIOTHEQUE BON 2383	03/09/2025	339,32
103002390	CHOUTEAU	PIECES POUR OPEL MOVANO BON 2390	04/09/2025	304,80
103002398	CACC PROLIAN	VETEMENTS DE TRAVAIL PATRICK ET STOCK BON 2398	09/09/2025	464,07
103002401	EURO LOC	LOCATION NACELLE SUITE PANNE BON 2401	10/09/2025	362,88
103002402	GRAPHI PUB	LETTRES PVC ET PANNEAU POSE ET DEPLACEMENT POUR SALLE OMNISPORTS JEAN CLAUDE	10/09/2025	2 609,88
103002406	REXEL FRANCE	APPUIS ECLAIRAGE CUISINE CENTRALE REMPT BON 2406	11/09/2025	504,00
103002407	ACL SPORT NA	PEINTURES POUR STADES BON 2407	11/09/2025	1 411,20
103002409	ASSOC FESTIV	SPECTACLE SOYAUX FOU 7 NOV 2025 BON 2409	11/09/2025	1 850,00
103002410	NEF REGIE	GOND TEST 13 SEPT 2025 AU SKATE PARC BON 2410	11/09/2025	3 000,00
103002413	ANGDIS CENTR	POT SHOW DES ASSOC DU 13 SEPT 2025 VILLE ACTIVE BON 2413	12/09/2025	500,00
103002414	CHARLEMAGNE	CHARLEMAGNE POUR POT DIVERS BON 2414	12/09/2025	326,40